

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1954 B 00569

Numéro SIREN : 954 505 699

Nom ou dénomination : APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE - AER

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/008263

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier février,

La soussignée :

- **L.M.H. LEASING AND MANAGEMENT HOLDING LIMITED**
société de droit chypriote dont le siège social est situé Ilia Venezi 2, Athienitis Strovolos Park,
Floor 2, Flat 204 - 2042 Nicosie – Chypre
immatriculée au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 256572,
représentée par Monsieur Ashley MACKIE et FIDUCIANA DIRECTORS LIMITED (représentée
par Madame Anna CHRISTOU),

Associé unique détenant la totalité du capital de la société APPAREILLAGE ELECTRIQUE DU RHONE SAS ci-dessus désignée (ci-après la "**Société**"),

En présence de Monsieur Fabien DESSAINJEAN, représentant permanent de L.M.H. LEASING AND MANAGEMENT HOLDING LIMITED es-qualité de Président personne morale de la Société,

Etant précisé que le Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société DELOITTE & ASSOCIES, a été préalablement informé des délibérations ci-après sur lesquelles l'associé unique est appelé à se prononcer,

Etant préalablement rappelé que :

- Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Société, les membres du Comité de Direction et Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par décision de l'associé unique ; cette révocation n'a pas à être motivée et n'ouvre droit à aucune indemnité ;
- Monsieur Bruno ARROYO, membre du Comité de Direction et Directeur Général Délégué de la Société, a été convoqué par lettre en date du 9 janvier 2024 à un entretien à l'effet d'échanger sur sa possible révocation et de recueillir ses observations quant aux raisons pour lesquelles cette mesure est envisagée à son encontre, lequel entretien s'est tenu ce jour.

A adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de Monsieur Bruno ARROYO de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de Directeur Général Délégué de la Société en application de l'article 15 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

  

PREMIÈRE DECISION

(Révocation de Monsieur Bruno ARROYO de ses fonctions de membre du Comité de Direction et de Directeur Général Délégué de la Société en application de l'article 15 des statuts)

L'associé unique décide, en application de l'article 15 de statuts de la Société, de révoquer Monsieur Bruno ARROYO de ses mandats de membre du Comité de Direction et de Directeur Général Délégué de la Société, avec effet à la date des présentes.

L'associé unique rappelle, en tant que de besoin, que Monsieur Bruno ARROYO ne percevait aucune rémunération au titre des mandats susvisés.

DEUXIÈME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

**

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui après lecture, a été signé par l'associé unique et par le Président de la Société.

Conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code civil, le présent procès-verbal est signé électroniquement.

L.M.H. LEASING AND MANAGEMENT HOLDING LIMITED

repr. par :

DocuSigned by:

F5238FFC0115497...
M. Ashley MACKIE

DocuSigned by:

D933A0CC9FFD4BC...
FIDUCIANA DIRECTORS LIMITED
repr. par Mme Anna CHRISTOU

DocuSigned by:

92230564B48F4A7...
L.M.H. LEASING AND MANAGEMENT HOLDING LIMITED
repr. par M. Fabien DESSAINJEAN
Président